

Enquête publique	Bons en Chablais
Mairie de Bons en Chablais	Plan d'alignement

Date de l'avis : 12 mai 2016

1- Objet de l'enquête

Le développement de la commune de Bons en Chablais s'appuie sur une extension foncière forte. Il est alors nécessaire de créer des voies afin de faciliter la mobilité des habitants. Souvent cette création se limite à l'élargissement de voies existantes avec emprise sur les parcelles voisines.

Bons en Chablais est désormais devant la nécessité de mettre la propriété du sol en cohérence avec son usage. C'est ainsi que de nombreuses voies, aménagées par la commune, couvrent des parties de parcelles sans que le caractère foncier public soit affirmé.

Deux espaces récemment développés (au nord de la commune à proximité de la gare – rues Moachon et Abreuvoir complétées par Impasse de l'Isle - et au sud de la commune dans la partie en hauteur – chemins des Acacias et du Courtet-) bénéficient désormais d'une voirie de qualité. Il reste donc à constater la réalité des alignements afin de transférer la part privée des voies utilisées en voie publique dans le domaine public de la commune.

2 - La procédure

Elle est conforme à la réglementation (art R141-4 à R141-10 du code de la voirie routière)

L'information du public a été réalisée par un affichage en mairie et sur les lieux concernés. Chaque propriétaire a été destinataire d'une lettre contre reçu et les courriers non retirés ont fait l'objet d'un affichage spécifique en mairie. Il n'a pas été prévu de réunion publique.

3 –Synthèse du rapport

Rappel

Le plan d'alignement est un outil de gestion foncière qui permet à l'autorité communale de mettre en cohérence la propriété du sol avec son usage (intégration dans le domaine public des espaces utilisés dans le cadre de la mobilité de tous les citoyens).

Synthèse

J'ai étudié le dossier, visité les lieux, complété ma compréhension du projet en échangeant avec le maître d'ouvrage et en écoutant attentivement les questions posées par le public.

J'ai, après présence effective lors des permanences annoncées, rédigé un rapport. Celui-ci rappelle les objectifs et les grandes lignes du projet, relate le déroulement de l'enquête publique, exprime les questions soulevées par ma lecture du projet, par la lecture du public et présente mes principales observations. Le rapport souligne les aspects positifs du document à la disposition du public et les points qui mériteraient d'être précisés.

Enfin, j'ai rédigé mes conclusions personnelles et motivées, objet de ce document. La lecture du rapport est essentielle car les remarques et observations qu'il contient ne sont pas toutes reprises par le présent avis

Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Après avoir pris connaissance en détail du projet, entendu les remarques de l'exploitant, j'ai rédigé les conclusions qui suivent.

Description de l'opération

Le plan d'alignement, assurant la mise en cohérence de la propriété du sol et de son usage, donne à l'autorité municipale un outil précieux dans la gestion du domaine à usage public. Il permet de réduire les risques de conflit entre les usagers d'une voie et ses propriétaires.

Rencontre du maître d'ouvrage.

Elle a eu lieu le jeudi 12 mai 2016 . Elle a permis d'exposer oralement les éléments en possession du commissaire et de faire un compte rendu rapide des diverses étapes de l'enquête. Le dossier étant particulièrement simple, il n'était pas demandé au maître d'ouvrage de rédiger une réponse écrite.

Conclusions

Bilan final

Les aspects positifs et/ou novateurs du projet

Le dossier est complet et conforme à la réglementation.

La communication réalisée par la mairie a permis aux personnes concernées de rencontrer le commissaire enquêteur. Quelques propriétaires ont accédé à cette possibilité, mais une bonne communication antérieure avait donné à nombre de propriétaires les clefs du projet.

Les aspects qui mériteraient d'être approfondis ou revus

Il n'y avait pas de points suffisamment négatifs pour être susceptibles de produire des réserves ou des recommandations.

Avis final

C'est pourquoi,

- après avoir analysé le plan d'alignement,
- après avoir pris connaissance des avis des personnes en permanence,
- après avoir étudié les remarques formulées sur le registre,
- après avoir questionné le maître d'ouvrage, et pris connaissance de ses réponses,
- après avoir pesé les avantages et les inconvénients du projet mis à l'enquête publique,

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable au plan d'alignement tel que prévu dans le dossier soumis à l'enquête publique du 18 avril au 3 mai 2016.

Le commissaire enquêteur : Claude FLORET